



CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2024

Challenge Caprin Inter-Lycées

Droit à l'image pour mineurs

Votre fille/fils a été sélectionné/e pour participer à la 6^{ème} édition du Challenge Caprin Inter-Lycées.

Les différentes épreuves se dérouleront le mercredi 28 février 2024 à Paris au parc des expositions Porte de Versailles durant le Salon International de l'Agriculture.

Par le présent document que nous vous demandons de compléter, nous souhaitons avoir votre accord sur l'utilisation du droit à l'image de votre fille/fils.

Je soussigné

parent de (nom et prénom)

né(e) le

fréquentant l'établissement (nom, code postal, ville)

autorise la société COMEXPOSIUM, Société par Actions Simplifiée au capital de 60 000 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 780 519, dont le siège social est situé au 70 Avenue du Général de Gaulle, 92058 Paris La Défense Cedex (ci-après « la Société ») ou tout tiers désigné par elle,

à réaliser des images et des films (ci-après « les Images ») représentant mon enfant dans le cadre du Challenge Caprin Inter-Lycées.

Il est entendu qu'aux fins de constitution d'une vidéo unique, les Images pourront éventuellement être montées et/ou recadrées d'une façon différente de leur réalisation initiale.

En conséquence de quoi, j'autorise expressément et à titre gracieux la société COMEXPOSIUM, le MASA, le CENECA ainsi que leurs partenaires à utiliser, reproduire, modifier et représenter les Images, pour toute action commerciale, publicitaire et/ou promotionnelle afférente au Salon International de l'Agriculture et du Concours Général Agricole, sur quelque support que ce soit (notamment le réseau internet, réseaux sociaux et sites de téléchargement inclus), et ce sans limitation de territoire, pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la signature des présentes.

Je suis informé(e) que :

- i) compte tenu des caractéristiques intrinsèques du réseau internet, les Images ne sont pas protégées contre les risques de détournement et/ou de piratage; ce dont la société COMEXPOSIUM ne saurait être responsable,
- ii) la société COMEXPOSIUM se réserve la faculté de ne pas utiliser les Images
- iii) je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Signature de la mère	Signature du père
Date :	Date :
Nom :	Nom :
Signature précédée de la mention « <i>Bon pour accord</i> » :	Signature précédée de la mention « <i>Bon pour accord</i> » :

La signature des deux parents est obligatoire.

Merci de retourner ce formulaire dûment complété et signé à communication@capgenes.com au plus tard **le vendredi 19 janvier 2024**.